



**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**  
**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 JUIN 2013**

**PRESIDENT** : M. Michel BOUCHEZ

**PRESENTS** : M. Michel BOUCHEZ Maire, Mme Donata HOCHART, Mr Alexandre BERTIN, Mme Evelyne CHAUDAUDRA, Mr Stanislas SZAT, Mme Dominique HENOT, Mr Alexandre FLAMENT, Mme Renée PAW, Mr Jean-Pierre THIRION Adjoints – Melle Laurence BIELKIN, Mme Martine SYS, Mr Patrick BEKAERT, Mme Marie-Agnès VANEECKE, Mr Jean-Loup HERMEL, Mme Muriel WARNEZ, Mr Daniel DEGAND, Mme Sylvie JAROSZ, Mr Jean-Claude ABRAHAM, Mme Edith MOLENDAN, Mr Jean HERMAND, Mme Brigitte PRZYBOROWSKI, Conseillers Municipaux

**ABSENT EXCUSE ayant donné procuration** : Mr Aimé BAILLEZ, Conseiller Municipal

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Isabelle BUYCK, Conseillère Municipale

**ABSENTS** : Mr Nordine BOUKHATEB, Melle Myriam BELHAJ, Mr Georges Marie MONTEVILLE, Mme Elisa FAVIER, Mr Francis DARCHEVILLE, Mr André VANTOURNHOUDT, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme Sylvie JAROSZ, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

**1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D' ASSISES**

En application de la Loi et du Code de procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises du Pas-de-Calais en 2014.

**2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 14/2013 décidant la signature du Contrat de Cession d'un spectacle «Encore un peu de Thé » avec la Compagnie « En Coulisse »,
- Décision n° 15/2013 portant sur l'acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 49 rue Pasteur à Fouquieres-Lez-Lens,



- Décision n° 16/2013 portant sur le marché de réalisation de travaux de voirie dans diverses rues de la Commune,
- Décision n° 17/2013 portant sur la réalisation de travaux de voirie urgents,
- Décision N° 18/2013 décidant la signature du Contrat de Cession d'un spectacle « Petit Tom » avec l'Association « Les Porteuses de Sons »,
- Décision n° 19/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 20/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 21/2013 portant sur les travaux d'aménagement extérieur d'accessibilité et de sécurité sur le bâtiment du 14 rue de la Paix, pour la réalisation d'une micro-crèche – Lot N° 2 : GROS-ŒUVRE,
- Décision N° 22/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 23/2013 portant sur la préemption d'un bien sis 39 rue de la Liberté, cadastré AK 451-453,
- Décision n° 24/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,

Sous la Présidence de Madame HOCHART Donata, Adjointe au Maire, et hors la présence de Monsieur BOUCHEZ Michel, Maire, ont été présentés à délibération du Conseil Municipal, les comptes administratifs Exercice 2012 de la Commune, de la Zone industrielle et du Budget « Energies Renouvelables ».

### **3/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2012**

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes :       **7 160 549.94 €**  
Dépenses :       **4 161 537.98 €**  
**Excédent de fonctionnement : 2 999 011.96 €**

#### **Section d'investissement :**

Recettes :       **6 048 160.72 €**  
Dépenses :       **1 925 629.52 €**  
**Excédent d'investissement : 4 122 531.20 €**

Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de 6 534 691.49 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 1 693 585.69 €, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **1 305 426.27 €**.

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2012 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2013 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal félicite Monsieur le Maire pour sa bonne gestion du budget communal.



#### **4/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2012**

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes : 40 188.63 €  
Dépenses : 13 031.75 €  
Excédent de fonctionnement : 27 156.88 €

##### **Section d'investissement :**

Recettes : 12 370.13 €  
Dépenses : 1 385.85 €  
Excédent d'investissement : 10 984. 28 €

Le Compte Administratif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2012 est adopté à l'unanimité.

#### **5/ COMPTE ADMINISTRATIF du BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2012**

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes : 11 910.18 €  
Dépenses : 51.35 €  
Excédent de fonctionnement : 11 858.83 €

Le Compte Administratif pour le budget « Energies Renouvelables » pour l'année 2012 est adopté à l'unanimité.

#### **6/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2012**

#### **7/ COMPTE DE GESTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2012**

#### **8/ COMPTE DE GESTION du BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2012**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont adopté à l'unanimité les comptes de gestion de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget « Energies Renouvelables », dressés pour l'exercice 2012, par Monsieur le Trésorier Municipal.



## **9/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – ANNEE 2012**

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que la Municipalité a perçu en 2012 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, la somme de 756 587 € et a présenté conformément à la Loi N°91-429 du 13 mai 1991 le rapport d'utilisation de cette somme, à savoir que la dotation a permis de financer :

- les séjours d'été, des séjours à la neige et des sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune,
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- les centres de loisirs des mois de juillet et août 2012 à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire,
- le déploiement de l'ESPACE NUMERIQUE LOUVRE-LENS implanté à l'Ecole Primaire Jules Ferry, relais local du Centre de Ressources du Musée du Louvre-Lens (travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux avec le Concept Cyber-Base, le mobilier, le matériel informatique, l'adhésion au Réseau et Portail Cyber-Base),
- acquisition de matériel informatique pour le Site Informatique de l'Ecole Condorcet,
- acquisition d'un immeuble, pour la création d'une micro-crèche.

Les membres du Conseil Municipal ont émis, à l'unanimité, un avis favorable au rapport présenté.

## **10/ BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES – ANNEE 2012**

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995 et l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le bilan des opérations immobilières réalisées en 2012, à savoir les acquisitions suivantes :

- Terrils N° 95-95 A et 83-100-230,
- partie parcelle sise 15 rue Léon Gambetta, cadastrée AC 633,
- partie parcelle, accès ruelle Monvoisin, cadastrée AB 1004
- Garage, accès ruelle Monvoisin, cadastré AB 1003,
- Immeuble sis 11 rue Jean Jaurès,
- Immeuble sis 23 rue Jean Jaurès,
- Immeuble sis 14 rue de la Paix.



ces immeubles étant destinés à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, en recherchant la création d'équipement public, et à répondre à la maîtrise de la densité urbaine mise en place par le SCOT, préconisée lors du Grenelle de l'Environnement.

Aucune cession immobilière n'a été réalisée en 2012.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté à l'unanimité le bilan présenté.

### **11/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ANNEE 2013**

Le Président du Club de Tennis de Table Fouquiérois a informé que deux joueurs avaient été sélectionnés au Championnat de France de Tennis de Table Vétérans.

Compte tenu de ce déplacement exceptionnel, les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité d'attribuer au Club CTTF une subvention exceptionnelle pour l'année 2013, d'un montant de 500 euros.

### **12/ FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2013**

Comme chaque année, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'organiser des jeux, le 14 juillet 2013, pour les enfants âgés de moins de 15 ans et a voté un crédit de 450 €.

### **13/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'INSERTION 3ID POUR L'ANNEE 2013**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont décidé d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention relative au dispositif « brigades vertes », à intervenir avec l'Association Intercommunale d'Insertion 3ID, dans la limite de 272 heures, pour l'année 2013.

### **14/ GARANTIE D'EMPRUNT ADEVIA – CONTRAT N° 7879184 – CAISSE D'EPARGNE : Gel du remboursement en capital des échéances**

Monsieur le Maire a rappelé que par délibération du Conseil en date du 8 décembre 2010, la Commune s'est portée garante de la SEM ADEVIA, au titre du prêt n° 7879184 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe.

Or, la Caisse d'Epargne a informé que des échéances pour un montant de 708 795,09€ étaient impayées (part en capital).



Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont donné un avis favorable sur le gel du remboursement en capital des échéances des 23 octobre 2012 au 23 mars 2013 avec prolongation éventuelle jusqu'au 23 juillet 2013, du prêt n° 7879184.  
Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

#### **15/ ACQUISITION DE L' IMMEUBLE SIS 125 RUE ROGER SALENGRO , CADASTRE AE 834**

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, et en favorisant la création d'équipement public, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité l'acquisition suivante :  
↳ l'immeuble sis 125 rue Roger Salengro, cadastrés AE 834 , au prix de 38 500 € HT , les frais d'achat restant à la charge de la Commune.

#### **16/ ALIENATION DE L' IMMEUBLE SIS 73 RUE ROGER SALENGRO , CADASTRE AH 509**

Monsieur le Maire a rappelé que la Commune est propriétaire de l'immeuble sis 73 rue Roger Salengro, cadastré AH 509, sur une superficie de 326 m<sup>2</sup>. Monsieur LECU Serge, déjà locataire d'une partie de l'immeuble, souhaite acquérir l'ensemble dudit immeuble, afin de développer son activité commerciale.  
Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorisent la vente de l'immeuble, sis 73 rue Roger Salengro, à Monsieur LECU Serge, selon l'estimatif du service du Domaine s'élevant à 130 000 € HT et autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, qui sera établi par Maître Bonfils, Notaire à Lens.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### **17/ LOCATION DE L' IMMEUBLE SIS 57 RUE PASTEUR ( modificatif loyer)**

La société OGF - Pompes Funèbres Générales a libéré la partie de l'immeuble, qu'elle occupait au 57 rue Pasteur.  
Monsieur le Maire a proposé de louer cette partie d'immeuble libérée, à l'actuel locataire de l'autre partie, en contrepartie d'une augmentation du loyer, s'élevant à 40 euros par mois.  
Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité, que :  
la location de l'ensemble de l'immeuble, sis 57 rue Pasteur, sera consentie moyennant un loyer mensuel fixé à 464.50 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.



## **18/ TRAVAUX D' EXTENSION DE LA SALLE ZIARKOWSKI**

### **🔗avenant n° 1 au LOT n° 2 – Plâtrerie**

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 11 avril 2012, autorisant la signature des marchés relatifs aux travaux d'extension de la Salle ZIARKOWSKI, notamment le lot n° 2 – Plâtrerie, attribué à l'entreprise SIMPLIFOR.

Suite à la proposition de travaux modificatifs, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot N° 2- Plâtrerie, réduisant le marché pour un montant de 11 448.81 € HT.

Montant initial du marché : 39 604.40 € HT

Montant du marché après avenant n° 1 : 28 155.59 € HT

## **19/ TRAVAUX D' EXTENSION DE LA SALLE ZIARKOWSKI**

### **🔗avenant n° 1 au LOT n° 5 – Menuiseries Bois**

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 11 avril 2012, autorisant la signature des marchés relatifs aux travaux d'extension de la Salle ZIARKOWSKI, notamment le lot n° 5 – Menuiseries Bois , attribué à l'entreprise THIS.

Suite à la proposition de travaux modificatifs, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot N° 5, Menuiseries Bois, dont le coût s'élève à 2 040.43 € HT.

Montant initial du marché : 6 481 € HT

Montant du marché après avenant n° 1 : 8 521.43 € HT.

## **20/ TRAVAUX D' EXTENSION DE LA SALLE ZIARKOWSKI**

### **🔗avenant n° 1 au LOT n° 7 – Electricité**

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 11 avril 2012, autorisant la signature des marchés relatifs aux travaux d'extension de la Salle ZIARKOWSKI, notamment le lot n° 7 – Electricité , attribué à l'entreprise EGI GRESSIER.

Suite à la proposition de travaux modificatifs, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot N° 7- Electricité, dont le coût s'élève à 1 789.27 € HT.

Montant initial du marché : 21 967.67 € HT.

Montant du marché après avenant N° 1 : 23 756.94 € HT.

Monsieur le Maire a précisé que le montant global du marché initial, tous lots confondus, ne subira pas de hausse.



## **21/ TRAVAUX VRD RUE PIERARD : CONVENTION DE CESSION DES EMPRISES DES VOIES ET DES RESEAUX A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire a rappelé que, dans le cadre du programme ministériel de normalisation des VRD des Cités Minières, il a été prévu d'exécuter des travaux dans la rue Pièrard, travaux subventionnés à 100 % par l'Etat. Monsieur le Maire a exposé la procédure administrative nécessaire au démarrage des travaux et a informé qu'une convention quadripartite doit être signée entre l'Etat, représenté par le Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, la Commune de Billy-Montigny, la Commune de Fouquières-Lez-Lens, et Maisons et Cités-Soginorpa. Cette convention définit la reprise dans le domaine communal de l'emprise des voiries rénovées, ainsi que la cession par Maisons et Cités-Soginorpa des voiries et réseaux divers rénovés à la Commune. Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à signer cette convention, qui permettra de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, les subventions nécessaires à la réalisation des travaux.

## **22/ CONVENTION D' ENTRETIEN DE L' OUVRAGE D'ART « PASSERELLE » N°1248 : PARTENARIAT AVEC L' ETAT**

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 9 décembre 2011, décidant la mise en place d'un partenariat entre l'ETAT et la Commune, et autorisant la signature de la convention d'entretien de la « Passerelle ». Or dans l'attente de nouveaux textes législatifs, la convention soumise aux parties n'a pu être signée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'entretien de l'ouvrage d'art « passerelle ».

## **23/ CONVENTION D' ACCOMPAGNEMENT DU LABEL EURALENS**

Monsieur le Maire a rappelé à l'Assemblée le concept des projets labellisés EURALENS, attribués à des projets qualitatifs et innovants représentatifs de la transformation écologique et sociale du territoire. Afin de bénéficier d'une aide pour la réalisation et la communication de leurs projets, les porteurs desdits projets s'engagent à respecter la convention d'accompagnement signée avec l'association EURALENS.

En février 2013, le PARC NATURA SPORT, dont le dossier de candidature a été porté et présenté par la Commune, a obtenu la labellisation.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont adopté à l'unanimité les termes de la convention particulière d'accompagnement du Label EURALENS, et ont autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention établie entre EURALENS, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, et la Commune.



## **24/ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE ZIARKOWSKI – ANNEE 2013**

Monsieur le Maire a rappelé que les travaux d'extension de la Salle « Ziarkowski » seront bientôt terminés, et que cette salle municipale pourra de nouveau être proposée à la location. Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont fixé les tarifs de la salle «ZIARKOWSKI », pour l'année 2013, comme suit :

### **Location de la salle aux Fouquiérois :**

- cuisine : 120 €
- salle : 256 €
- vaisselle : 26.50 €
- verrerie : 13.50 €
- Location de la salle pour un lunch ne dépassant pas une durée de cinq heures : 162 €.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

## **25/ LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ( Modificatif versement de la caution, remboursement vaisselle cassée)**

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2003, décidant d'instituer une caution pour la location des salles municipales.

Sur sa proposition, les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, ont décidé la modification suivante :

La caution reste fixée à 230 € pour toutes les locations, sauf dans le cas où la location est demandée pour un lunch ne dépassant pas une durée de cinq heures, le montant de la caution sera alors équivalent au montant de la location.

Les membres du Conseil Municipal ont aussi adopté le tarif pour le remboursement de la vaisselle cassée.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

## **26/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE, POUR LA DEMOLITION D' IMMEUBLES**

Afin de maîtriser le foncier et de réhabiliter certains secteurs de la Commune, suivant les préconisations du SCOT, certains immeubles ont été acquis par la commune, et il est prévu une opération de démolition de ces immeubles.

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention, dans le cadre des subventions exceptionnelles attribuées chaque année aux parlementaires par le Ministère de l'Intérieur. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires, afin de solliciter une subvention pour cette opération de démolition d'immeubles.



## **27/ VIREMENTS DE CREDITS**

Suite aux programmes de rénovation de l'éclairage public et d'effacement des réseaux Cité Hôpital et Normandie, la Commune a bénéficié de subventions, versées par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais.

Afin de procéder à l'imputation de ces subventions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé à l'unanimité, les virements de crédits nécessaires.

## **28/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser le renouvellement pour une année des contrats de 3 agents non titulaires employés à la sécurité des écoles, et de 3 agents employés en renfort en école maternelle.

## **29/ CHAMBRE FUNERAIRE : RAPPORT d' ACTIVITE ANNEE 2012**

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et ont adopté à l'unanimité le compte rendu d'activité pour l'année 2012, adressé par la Société OGF (Pompes Funèbres Générales), ayant reçu délégation pour la gestion de la chambre funéraire.